Département du CHER
la cgt
www.ud18.cgt.fr

N° 390
NOVEMBRE 2015

BULLETIN d'INFORMATION

Mensuel de
Union Départementale
des Syndicats CGT
8, Place Malus
18000 BOURGES

-o-o-o-

ISSN 1168-0423
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage
Bourges CTC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 27/11/2015

Edito

URGENCE REVENDICATIVE

Je ne peux commencer cet édito sans avoir une pensée émue pour les victimes, leurs familles, les proches, des femmes et des hommes tombés sous le prétexte contestable et contesté du religieux. Nous ne pouvons pas nier l'existence de différences d'approche qui existent entre une infime partie de « croyants » (toutes religions confondues) et le reste du monde, mais de là à nous servir quotidiennement que seule la religion serait le berceau idéologique de ces barbares, tient du mensonge d'état. Des années de guerre aux quatre coins du monde pour la démocratie, contre le terrorisme, pour le rétablissement de la paix -enfin c'est ce qu'ils nous disent- nous amènent une situation de haine, de stigmatisation, de conflit permanent.

Depuis 50 ans, les interventions impérialistes et colonialistes en Afrique, au Proche et Moyen Orient, la mise en place, avec la complicité ou en soutien des puissances capitalistes et de l'OTAN, de chefs d'Etat ou de gouvernement peu enclins à respecter les peuples et les populations voire les sacrifiant, provoquent un rejet naturel de l'occupant, de l'oppresseur, et jettent les plus démunis dans les bras les plus violents qui puissent exister. Lorsque certains dirigeants à travers le monde ont décidé de s'attaquer à des pays qui offraient une liberté, une démocratie, un rôle politique aux populations et une idée du vivre ensemble qui ne correspondaient pas à la doctrine du capital, la logique de guerre fut instaurée. Ces pays étaient des pays laïcs et/ou proches du marxisme. Ces pays détenaient et détiennent toujours des richesses souterraines. Ces pays formaient un bloc de coopération entre eux. Doit-on y voir des relations de cause à effet ?

Hollande et les autres nous assènent que nous sommes en guerre ! Oui, c'est le cas mais pas celle qu'on pense. D'abord selon le Larousse, la guerre c'est « Lutte armée entre Etats ». Est-ce le cas ? Par contre, avec la mise en place de l'état d'urgence, c'est la guerre contre les droits individuels et collectifs des salariés et de la population. C'est la guerre contre les conquis et les droits sociaux des travailleurs, c'est l'interdiction de l'expression revendicative dans les lieux publics et qui pourrait être étendue, on peut le supposer, aux entreprises, à la sphère privée. C'est l'occasion rêvée pour les gouvernants de promulguer la flopée de lois en attente sous couvert de l'unité nationale. C'est la chasse aux individus, aux citoyens de confession musulmane exclusivement. Qu'en est-il des associations, des clubs qui prônent le fascisme, l'antisémitisme, le racisme, l'anticommunisme et l'antisyndicalisme ! Sont-ils inquiétés par les autorités dans la période ? Et pourtant, ceux qui les composent sont armés et bien connus par les forces de sécurité.

Alors, puisque c'est la guerre, il faut un effort de guerre. Il faut un effort des salariés, des retraités, des chômeurs. Il faut un effort sur les salaires, le social, la culture, la santé, les services publics, etc… Il faut accepter l'inacceptable. Nous devrions nous plier à tout ce que nous avons combattu auparavant.

Alors, puisque c'est la guerre, combattons. Combattons les lois sécuritaires passées et à venir ! Combattons ce modèle économique et antisocial qu'est le capitalisme et la propriété lucrative ! Combattons le racisme et le fascisme, l'intolérance et la haine, le repli sur soi, tous les intégrismes.

Alors, puisque c'est la guerre, combattons le gouvernement, les partis politiques réactionnaires de gauche comme de droite, le patronat, dans leur logique guerrière de chefs de clan prêts à tout pour asservir les citoyens.

Alors, puisque c'est la guerre, résistons ! Résistons en portant fort et haut nos revendications ! Résistons en faisant prendre en compte au plus grand nombre qu'il faut un autre modèle économique sorti du capitalisme ! Résistons par la reconquête du vivre ensemble, de la tolérance, du pouvoir politique du peuple.

Enfin, résistons tous ensemble car nous sommes un peuple libre. Libre de s'organiser, de s'éduquer, de se cultiver, de décider par et pour nous-mêmes. Rien ni personne ne pourra nous enlever ce que nos ancêtres nous ont légué. Nous sommes un peuple révolutionnaire.

Ce qui nous arrive doit nous faire comprendre que la plus grande des batailles est à venir pour une grande victoire, l'émancipation du peuple, la transformation de la société.

N'oublions pas que la seule devise qui existe est : Liberté - Egalité - Fraternité.

Sébastien Martineau
Secrétaire Général

Sommaire :

Editorial :

Urgence revendicative	P. 1
Déclaration de l'UD 18 au CCN 17/18 Déc.	P. 2-3
Communiqué du Synd CGT APRIA RSA	P. 3
Résultats Elections La Poste Touraine-Berry	P. 4
Déclaration du CCN 17/18 Déc.	P. 5-6
Collectif Orga : Urgent et important	P. 6
Complémentaire Santé à l'Entreprise	P. 7-8
Paule : 15 jours merveilleux…	P .8

AGENDA

***

RAPPEL

JOURNÉE D'ÉTUDE

« Crise de l'Union Européenne :
Grèce, immigration, les réponses à apporter »

Le Lundi 14 Décembre 2015
de 9 h 00 à 17 h 30
à l'UL de Bourges - Bd Clemenceau

Pensez à vous inscrire rapidement
auprès de l'UD !!!

Directeur de la publication : Sébastien MARTINEAU - N° Commission Paritaire 1018 S 06672 – Imprimé par nos soins
Tél 02 48 21 24 79 - E.Mail : cgt.ud.cher@wanadoo.fr - Site Internet : www.ud18.cgt.fr

Déclaration de l'UD-CGT du Cher au CCN des 17 et 18 Novembre 2015

par Sébastien MARTINEAU

Notre commission exécutive s'est réunie au mois d'octobre sur une journée pour discuter des repères, avec comme première conclusion que le calendrier, qui avait été décrié lors des dernières modifications, est toujours le même, pendant la période de congés d'été. Comment fait-on dans les UD ? Comment peut-on faire avec une activité militante au ralenti ?

La deuxième conclusion, sur la forme, quoique, est que nous ne revendiquons plus mais nous « proposons ». Ce n'est peut être pas nouveau mais là, c est un peu trop. Nous ne sommes pas force de proposition mais porteurs de revendications. Les mots ont leur importance et signification.

Nous avons quand même réussi à travailler sur quelques fiches, choisies, triées parmi les plus importantes à nos yeux et aussi en cohérence avec nos décisions de congrès, le dernier congrès de l'UD, les préoccupations et discussions dans la période, tout en ayant une réflexion sur ce qu'est, et revendique la CGT, dans la situation économique et sociale dans laquelle se trouvent les salariés et plus largement les populations.

Nous avons axé nos réflexions sur les fiches concernant la sécurtié sociale. Et là, nous nous sommes interrogés et surtout préoccupés de la teneur de nos « propositions ». Nous n'avons rien trouvé d'offensif, rien qui puisse enrayer les décisions patronales, de la commission européenne, de mettre fin à cette institution révolutionnaire que sont la Sécurité Sociale et la cotisation sociale. Au contraire, la confédération proposait, et le propose toujours, de légitimer la CGS, un impôt, comme moyen de financer l'assurance maladie.

Pour notre UD, nous n'accepterons pas cette proposition de la commission. Pour nous c'est financement à 100% par les cotisations, 100% remboursement SS en attribuant la part des mutuelles, actuellement payées intégralement par les salariés, à la sécu. La disparition des mutuelles et l'intégration des salariés dans les caisses de sécu. Le contrôle à 100% par les salariés. Le relèvement significatif du taux de cotisation et la hausse des salaires.

Nous devrons faire la même chose pour les retraites en intégrant les caisses complémentaires qui sont des comptes individuels par points, ce que nous ne voulons pas, au régime général tout en gardant la spécificité des cadres. Et bien sûr, là aussi, une augmentation significative du taux de cotisation.

Nous réglerions ainsi les problématiques que pose la proposition de la double modulation de cotisations qui n'est en rien une affirmation de notre modèle de sécurité sociale, mais au contraire un virage idéologique qui ne correspond en rien à notre syndicalisme de classe, qui porte des revendications immédiates et la transformation de la société. Le taux de cotisation unique mis en place après 45 est la seule référence qui a fait ses preuves, dans le privé comme dans le public, pour la base de l'égalité de traitement.

Ne pas parler de la revalorisation du salaire socialisé est pour nous une erreur qui fait le jeu du capital. On le voit avec la mise sous condition de ressources des allocations familiales, dont le taux de cotisation ne cesse de baisser et qui finira par ne plus être financé par la valeur ajoutée créée dans l'entreprise, mais par l'impôt via l'aide sociale. Ce n'est plus vraiment la même chose. C'est du salaire direct, payé par la cotisation, qui nous est volé.

Les réponses à nos contributions qui nous ont été envoyées nous laissent quelque peu interrogatifs. Voilà ce qui nous a été répondu : « ce ne sont pas les positions que nous défendons actuellement », « ce n'est pas l'orientation retenue par la CGT ». Ça veut dire quoi ? Que puisque nous n'en avons jamais discuté, on ne peut pas en parler ? Que ce qui a été décidé à un instant précis ne peut plus être discuté ? Qu'un congrès fixe dans le marbre la CGT pour 3

ans sans tenir compte de la situation sociale et économique? Que le CCN ne doit pas débattre sur le fond entre 2 congrès ?

Pour autant, les statuts sont clairs : « le CCN délibère des grands problèmes qui intéressent la CGT dans le cadre des orientations définies par le congrès ». Est-ce le cas mes camarades ?

Concernant le congrès les statuts mentionnent : « Le congrès se prononce sur le rapport d'activité, le document d'orientation, le rapport financier, et éventuellement sur tout document soumis à son ordre du jour comme les modifications statutaires ».

C'est pour cela que notre UD demande à ce que soit mis à l'ordre du jour du 51ème congrès, non pas les repères revendicatifs mais un cahier revendicatif clair, comme cela était fait avant le 46ème congrès discuté en CCN.

Sur la revalorisation du SMIC à 1.800 euros, notre UD revendique un SMIC à 2.000 depuis son congrès de 2013 et le porte dans le département. Plusieurs enquêtes d'opinion montrent depuis un moment que les salariés ont cette exigence. La CGT ne peut pas se contenter de cette proposition de 1.800 euros qui n'est pas offensive.

Pour ces raisons et d'autres encore, nous voterons contre les repères et contre la proposition sur le SMIC.

Nous demandons à ce que soit mis au vote le SMIC à 2.000 euros et l'inscription d'un cahier revendicatif à l'ordre du jour du congrès.

VIE SYNDICALE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU SYNDICAT CGT APRIA RSA

A l'appel de la CGT, les salariés d'Apria RSA (ex RAM-GAMEX) étaient en grève le Jeudi 8 Octobre 2015 contre le PLFSS 2016 (Projet de Loi de Finance de la Sécurité Sociale).

Apria RSA est un organisme conventionné national incluant les Dom avec un effectif de plus de 1.500 salariés. Association de loi de 1901, il assure entre autres, la délégation de service pour le RSI, ce qui représente 86 % de son activité.

Une importante délégation de salariés a participé à la manifestation du Mans derrière le slogan « *L'article 11 du PLFSS 2016 doit valser* ». Ce site, de plus de 150 salariés, gère l'activité recouvrement Professions Libérales tout comme le site de Bourges.

Cet article 11 devenu 12 dans la dernière version du PLFSS 2016 qui sera débattu par les parlementaires dès la mi-octobre prochain annonce le transfert du recouvrement de l'assurance maladie des professions libérales à l'URSSAF.

Après le transfert du régime Agricole à la MSA en 2014, les salariés d'Apria RSA sont à nouveau touchés et l'inquiétude est grande quant à leur avenir. Hormis le fait que leur entreprise se démantèle année après année, la partie « emploi » qui accompagne cette mesure de transfert d'activité aux URSSAF est au minima. Il prévoit en premier lieu le reclassement en interne mais comment envisager cette possibilité alors que les modifications et suppressions d'articles prévues dans le PLFSS 2016 (articles 12 et 39) supprimeraient les remises de gestion aux organismes conventionnés comme Apria RSA.

Une intersyndicale s'est mise en place dès le 30 septembre 2015, son objectif est d'interpeller les ministères concernés mais aussi les parlementaires dans les Régions sur les conséquences en termes d'emplois, de ces articles 12 et 39 du PLFSS 2016.

Le 9 octobre 2015

Syndicat départemental des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications **CGT**
5 boulevard Clemenceau 18 000 Bourges Tel : **02 48 70 58 30** Fax : **02 48 24 52 94**
E-mail : cgtfapt18@orange.fr CCP : **1 273 04 P La Source**

Bourges, le 23 novembre 2015

RESULTATS ELECTIONS LA POSTE EN TOURAINE-BERRY : PROGRESSION DE LA CGT

Du 16 au 20 novembre, tous les salariés de La Poste et de ses filiales étaient appelés à voter pour leurs représentants au sein du Conseil d'administration de La Poste. La CGT FAPT tient à remercier tous ses électeurs pour leur participation à ce vote dans un contexte difficile pour la mobilisation

Cette élection est importante et la présence de la CGT est indispensable pour porter haut et fort les revendications du personnel.
Chaque salarié peut constater que dans les différents services de La Poste (Courrier, Réseau, Colis etc..), toutes les réorganisations, la plupart des prises de décision s'avèrent néfastes pour chacun notamment pour l'emploi, les conditions de travail et les salaires.

A La Poste entre 2010 et 2015, le taux de participation a baissé de 16% au total et même de 22% chez les non-cadres. Là encore, le vote électronique, le contexte post-attentat, l'impression d'éloignement du Conseil d'Administration, les conditions de travail dégradées ont pesé sur cette participation.

En ce qui concerne les résultats 2015 par rapport à 2010, le réformisme progresse de 3.17 % (CGC) et 4.96% (CFDT) alors que la CGT, principal syndicat de lutte et de proposition recule de 7.22% tout en restant de loin le premier syndicat à 32.82%. Cela s'explique aussi par le non-remplacement de 399 agents de La Poste sur la même période.

Pour autant, si l'on compare les résultats 2015 par rapport aux élections du Comité Technique 2014, la CGT progresse de 2.38 points au détriment de FO, CFDT et SUD dans une moindre mesure.

Dans cette période de résistance, il est nécessaire que tous les postiers trouvent avec la CGT, le moyen de faire converger leurs luttes et revendications.

Résultats aux Elections du Conseil d'Administration de La Poste - 2015

	Inscrits	Votants	Exprimés	%	CGT		FO		CFDT		CGC		CFTC		SUD	
Cadres	696	595	520	74,71%	**84**	**16,15%**	93	17,88%	132	25,38%	182	35,00%	17	3,27%	12	2,31%
Non Cadres	3029	1792	1581	52,20%	**607**	**38,39%**	379	23,97%	234	14,80%	11	0,70%	24	1,52%	326	20,62%
Total	3725	2387	2101	56,40%	**691**	**32,89%**	472	22,47%	366	17,42%	193	9,19%	41	1,95%	338	16,09%

DÉCLARATION DU COMITÉ CONFÉDÉRAL NATIONAL DE LA CGT DES 17 ET 18 NOVEMBRE 2015

Le Comité confédéral national de la CGT réuni les 17 et 18 novembre 2015, tient à témoigner son soutien et sa solidarité à l'ensemble des familles touchées par la tragédie du vendredi 13 novembre. Elle salue à nouveau la mobilisation extraordinaire de l'ensemble des agents des services et entreprises publiques.

Ces attentats, perpétrés sur des lieux de culture et de vie, frappent et concernent chacune et chacun d'entre nous, toutes les populations de toutes religions, origines ou nationalités et particulièrement la jeunesse. Des salariés, des adhérents d'organisations syndicales, sont au nombre des victimes, dont plusieurs de la CGT.

Les attentats qui ont touché la France, frappent les populations partout dans le monde, comme à Beyrouth et en Turquie dernièrement, ou lors de l'explosion de l'avion Russe.

Notre solidarité s'adresse à toutes les victimes de ces assassinats. Derrière ces atrocités, des discours trop souvent entendus reviennent à grands pas. La guerre ne règle rien, au contraire. Les lieux de tensions et conflits se multiplient avec leurs cortèges de morts, de destruction, de désolation et de haine. Les multiples interventions militaires (en Irak, en Lybie, en Syrie, etc.), loin d'instaurer la démocratie ont généré un appauvrissement des populations avec des centaines de milliers de victimes et une impasse économique et sociale. C'est le terreau sur lequel le terrorisme se développe, poussant des populations entières sur le chemin de l'exil.

Avant la fin de la 2ème guerre mondiale, lors de la déclaration de l'OIT en 1944, l'ensemble des pays de la planète avait affirmé que seule la justice sociale serait facteur de paix.

Bon nombre de gouvernements l'ont oublié et font le contraire.

La CGT réaffirme ses valeurs de paix et de fraternité dans son combat pour le progrès social, la démocratie, la liberté, la laïcité, nécessaires au bien vivre ensemble. Elle s'insurge contre l'invitation du Front national à l'Elysée. Elle refuse toute stigmatisation des étrangers et amalgame entre immigration et terrorisme.

Aujourd'hui, la CGT prend note que le Président annonce dans son discours, ne plus considérer le pacte de stabilité comme un horizon indépassable. Elle exige donc un pacte de progrès, de démocratie sociale, d'éducation, de sécurité et de paix pour toutes les populations.

Nous sommes favorables à un renforcement de la sécurité et des libertés des citoyens. Il ne faut pas confondre des moyens et des effectifs de police et gendarmerie supplémentaires avec une restriction des libertés individuelles et collectives. De même, combattre, écarter les formes de radicalisation passe avant tout par le respect des droits fondamentaux d'accès à l'éducation, à la culture, à la santé et à l'emploi.

Ce n'est pas une quelconque modification de la constitution qui permettra de tarir les sources de financement et d'armement des terroristes. Il faut d'ailleurs souligner que l'Etat français est le 2ème pays vendeur d'armes au monde, devant la Russie et la Chine. La CGT exige l'arrêt de tout commerce d'armes avec les Etats qui entretiennent des liens avec les terroristes. Elle demande que la priorité soit donnée à la recherche de solutions multilatérales dans le cadre de l'ONU.
Elle refuse que les salariés et la population française, à travers des modifications de la constitution, soient placés de fait dans un état d'urgence permanent.

Elle refuse que l'expression revendicative et le mouvement social soient muselés.

Cette situation douloureuse touche la conscience de chacun des citoyens, mais c'est bien le combat pour la justice sociale qui fera reculer les guerres, le terrorisme, le fondamentalisme, la xénophobie, le racisme, l'obscurantisme et la régression.

Plus que jamais, la CGT appelle les salariés à refuser les reculs sociaux et se mobiliser pour les salaires, l'emploi, la réduction du temps de travail et l'amélioration des conditions de travail, la protection sociale, les libertés syndicales.

La CGT engage une large consultation des salariés, afin d'être à l'écoute et de partager avec eux ses propositions pour sortir de cette crise. Elle débattra de la nécessaire mobilisation à mettre en œuvre pour y parvenir.

Pour cela, le Comité confédéral national, appelle à poursuivre et amplifier la rencontre de ses syndiqués dans leurs syndicats, sur leurs lieux de travail.

Après le temps du recueillement, les rendez-vous revendicatifs et mobilisations programmés doivent avoir lieu en travaillant des modalités permettant d'assurer la sécurité des salariés. **Pas plus qu'il n'y a de trêve dans les attaques contre le monde du travail, il n'y aura de trêve dans l'action syndicale pour le progrès social.**

Notamment, le 2 décembre où la CGT appelle à une journée nationale d'action organisée en territoire, ayant pour thème « NON à la violence sociale, OUI à l'efficacité économique, sociale et environnementale ».

La CGT œuvre pour préserver les droits et la citoyenneté de tous. C'est en ce sens, qu'elle a sollicité une rencontre avec le Gouvernement, sur le contenu des futures modifications constitutionnelles envisagées et pour les mesures à prendre allant dans le sens des attentes des salariés, dans le cadre de l'état d'urgence.

Montreuil, le 18 novembre 2015

URGENT et IMPORTANT

Le 23 février 2015, **le Collectif Orga/Vie Syndicale de l'UD** vous a alertés par courrier sur la baisse inquiétante du nombre de syndiqués. Nous sommes passés de 3.919 syndiqués en 2009 à 3.778 en 2013.
L'année 2014 qui sera arrêtée au 31 décembre 2015 affiche 3.773 FNI.
Nous sommes loin de l'objectif de notre dernier congrès qui était de 4.000 syndiqués dans le Cher.
Le prochain congrès de l'UD aura lieu les 23, 24 et 25 novembre 2016. Il ne nous reste donc que peu de temps pour atteindre cet objectif.
La tâche s'annonce difficile d'autant plus que nous pouvons constater un retard date à date de 250 FNI et 3.900 cotisations par rapport à novembre 2014.

Nous demandons donc aux syndicats de régler le plus rapidement possible les cotisations et FNI qu'ils ont en leur possession et de collecter celles qui manquent.

Cette situation impacte directement le financement et donc l'activité de nos structures (UD, UL, Syndicats).
Etre efficace dans la conquête du progrès social et changer cette société nécessite d'être nombreux :

- ⇒ *Plus nombreux pour inverser le rapport de forces qui est pour l'instant du côté des patrons et des financiers.*
- ⇒ *Plus nombreux pour avoir plus de têtes, plus de bras qui pensent et qui agissent.*

Lors des élections professionnelles, on s'aperçoit qu'il existe une grande différence entre le nombre de voix CGT et le nombre de syndiqués.

Oui, dans chacune de vos entreprises, il existe un véritable potentiel de syndicalisation. **C'est pourquoi nous demandons à tous les syndiqués de proposer l'adhésion autour d'eux.**

8 Place Malus
18000 Bourges
Tél 02 48 21 24 79
cgt.ud.cher@wanadoo.fr

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ À L'ENTREPRISE : UNE FAUSSE BONNE IDÉE

A partir du premier janvier 2016, les employeurs du secteur privé devront obligatoirement mettre en place une complémentaire santé à l'entreprise pour leurs salariés. Cette mesure qui découle de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, transposé dans la loi, est soi-disant destinée à couvrir tous les salariés en matière de complémentaire santé. Présentée comme un grand progrès en matière de couverture sociale, cette mesure est en fait un outil de destruction de la Sécurité Sociale et de pénétration des capitaux dans le secteur de la protection sociale en matière de santé.

Tout ça pour ça ?

Cette mesure était soi-disant destinée à couvrir l'ensemble des salariés en matière de remboursement de soins. Avant la complémentaire santé obligatoire, 5 % de la population n'étaient pas couverts par une complémentaire santé, après la mise en place de cette mesure, ce taux ne tombera qu'à 4 % (ces chiffres ont été cités par le sociologue Frédéric Pierru, chargé de recherche au CNRS et spécialiste des questions de la santé). On voit bien que cette mesure faisant passer le taux de couverture en complémentaire santé de 95 % à 96 % ne remplit pas l'objectif officiellement affiché. Par contre, les effets pervers, nocifs de cette disposition de la loi dite « de sécurisation de l'emploi » sont considérables et c'est en parfaite conscience que le législateur a adopté une mesure qui n'améliorera en rien la couverture santé de la population mais qui va permettre d'aller plus loin dans la destruction de la Sécurité Sociale.

Plus cher pour ceux qui n'auront pas accès aux contrats collectifs

D'abord, pour « emporter le marché », les mutuelles ou compagnies d'assurances vont faire des offres très alléchantes sur les contrats collectifs d'entreprise et se rattraperont sur ce qui restera de contrats individuels, il est quasiment certain que les contrats individuels verront leur prime augmenter pour compenser le manque à gagner que les compagnies d'assurances auront consenti sur les contrats collectifs. Or les contrats individuels concernent les retraités, les chômeurs, les femmes seules avec des enfants et sans travail.

Par ailleurs le panier de soins minimum exigé est particulièrement faible concernant l'optique, et les prothèses de toute nature, autrement dit, cette complémentaire santé obligatoire à l'entreprise ouvre la porte à une surcomplémentaire proposée par les mêmes compagnies d'assurances ou mutuelles pour couvrir d'une manière plus efficace la population. Le problème est que ces surcomplémentaires ne seront accessibles qu'à des niveaux de salaires permettant de payer des cotisations beaucoup plus chères. Ainsi ce qui devait être une meilleure couverture en matière de santé risque de se révéler comme une véritable explosion des inégalités.

Plus d'inégalité

Concernant la structuration du dispositif, il est basé sur des accords de branche lorsqu'ils existent, des accords d'entreprise, ou tout simplement la décision unilatérale de l'employeur faute d'accord**. Ainsi le système national interprofessionnel à cotisation unique que constituait la Sécurité Sociale est malmené par la réintroduction de taux de cotisation différents en fonction des branches, des entreprises.** On ramène la couverture au niveau des branches au lieu de la considérer comme interprofessionnelle. Tout cela signifie que nous en revenons à une conception de la protection sociale qui prévalait avant 1945. La couverture complémentaire santé à l'entreprise réintroduit ainsi de l'inégalité dans notre système de protection sociale. Cette conception plaît bien au capital et à l'Union Européenne qui fondent leur philosophie non pas sur l'égalité mais sur la concurrence à tout crin pour gonfler les profits.

Nouveaux reculs de la Sécurité Sociale ?

La complémentaire santé obligatoire à l'entreprise risque par ailleurs de rendre indolore le transfert des remboursements de la Sécurité Sociale vers les complémentaires santé. Le mouvement de déremboursement des frais de santé par la Sécurité Sociale est commencé depuis long-

temps, peu à peu, les mutuelles et assurances prennent une part de plus en plus importante dans le remboursement des frais médicaux. Le système de la complémentaire santé obligatoire à l'entreprise va rendre plus facile ce transfert, puisque la participation de l'employeur aux cotisations va alléger le fardeau pour les travailleurs. Ainsi le risque est grand de voir la Sécurité Sociale se rabougrir à sa plus simple expression : la CMU pour tous.

La part de l'entreprise, c'est nous qui paierons

La participation obligatoire d'au moins 50 % des employeurs à la cotisation de la complémentaire santé d'entreprise n'a pas donné lieu à protestation de la part du Medef, c'est étonnant alors que le patronat pousse des cris d'orfraie à chaque fois qu'une revalorisation est à l'ordre du jour, si petite soit-elle. La cotisation totale (entreprise + salarié) est imposable pour le salarié, la participation de l'entreprise à 50 % de la cotisation n'est qu'apparente puisque celle-ci pourra déduire du bénéfice net soumis à l'impôt le montant total des cotisations versées au titre de la complémentaire santé. Le patronat va donc récupérer en allègements d'impôt sur les bénéfices. Ce que le patronat ne paiera plus en impôt sur les bénéfices, nous le paierons à sa place en taxes de tous genres.

Ainsi, la complémentaire santé à l'entreprise est donc un outil qui va poursuivre la destruction de la Sécurité Sociale, qui va remettre aux mains du patronat la gestion de sommes considérables payées en cotisation par les salariés et qui va instaurer un système très inégalitaire en matière de couverture de santé. En effet, qu'il s'agisse des mutuelles ou des assurances, les cotisations sont forfaitaires et le manœuvre paiera la même cotisation que le PDG et sera couvert de la même manière.

La solution pour couvrir de bonne manière la protection en matière de santé est donc le basculement des cotisations mutuelles ou d'assurance sur la Sécurité Sociale, le remboursement à 100 % de tous les frais de santé par la Sécurité Sociale, la gestion des fonds de la Sécurité Sociale par les salariés puisque ce sont eux qui produisent les richesses du pays.

... 15 JOURS MERVEILLEUX ...

A l'occasion de mon départ à la retraite en décembre dernier (déjà), votre générosité nous a permis, en grande partie, d'effectuer un beau voyage.

*Nous avions choisi l'**Ile de La Réunion** et nous avons été absolument ravis de ce séjour qui vient de s'achever.*

Mille mercis à chacune et chacun d'entre vous,
aux syndicats,
aux Unions Locales
et à l'Union Départementale.

Paule & Serge